



[www.clairvaux-les-lacs.com](http://www.clairvaux-les-lacs.com)

## Compte rendu du conseil municipal du 10 novembre 2021

**L'an deux mille vingt et un, le 10 novembre**, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 05 novembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire,

**Présent(s)** : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Maire, Jaques BAILLY, Stéphanie BAUDIER, Quentin SONNET, Sophie BIOLAND, les adjoints, Mmes Cécile AMRANE, Marie-Claire CLOSCAVET, Eliane KAUPPT, Mrs Denis BARIOD, Christian MINO, Dominique TAURINES, Guy VUILLEMOT, conseillers.

**Absents excusés** : Marine PIAULY (procuration à Stéphanie BAUDIER), Jérôme RIDET (procuration à Marie-Claire CLOSCAVET) et Marie-Louise RENAUX.

**Absents non excusés** :

Mme le Maire ouvre la séance à 19h05

M BARIOD Denis n'est pas arrivé

**Désignation du secrétaire de séance** :

Eliane KAUPPT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 14 octobre 2021.

**Le compte-rendu du 14 octobre est approuvé à 13 voix pour.**

### **1. FINANCES**

#### **1.1. Tarif vente d'eau au syndicat des eaux du petit lac :**

Exposé est fait de l'historique et de la convention actuelle entre la commune et le syndicat pour la vente d'eau en gros.

Arrivée de BARIOD Denis

Le syndicat a demandé à la commune de Clairvaux de le fournir en eau potable pendant les travaux qu'ils sont en train de réaliser (250 à 300 m<sup>3</sup>/jour pendant environ 3 semaines).

Dans la convention pour la vente d'eau « en gros » un tarif est prévu pour la vente du syndicat à la commune de Clairvaux mais pas l'inverse (enfin seulement par déduction de volume ce qui n'est pas possible quand Clairvaux ne consomme pas d'eau comme actuellement).

Il est proposé d'organiser une réunion de travail autour de ce point et de proposer un tarif lors d'un prochain conseil.

### **2. TRAVAUX/AMENAGEMENTS/RESEAUX**

#### **2.1. Avenant pour le marché d'approvisionnement des plaquettes bois :**

Un indice mentionné dans le marché signé au départ n'existe plus et il convient de reprendre un avenant afin de modifier l'article concernant la révision du tarif (indice et formule). Le tarif initial de 27€ HT/MWh passerait de 27€ HT à 27.44€.

**L'avenant est approuvé à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

### **3. AFFAIRES GENERALES**

#### **3.1. Vente des dernières parcelles du lotissement (lot 7 et lot 4) :**

Mme Engels a demandé l'annulation de son dossier, le lot 7 est donc revenu disponible à la vente. Suite à la délibération 2020-020 du 27/02/2020 fixant les tarifs de vente des parcelles du lotissement « les hauts de Vallières » et aux promesses de vente signées, les lots suivants sont vendus :

Au prix de 49€ HT soit 58.80€ TTC :

Lot 7 – 858m<sup>2</sup> - M et Mme Cetin Ozkan– 50.450,40€ TTC

Au prix de 52€ HT soit 62.40€ TTC

Lot 4 – 711m<sup>2</sup> - M Yannick Journoud – 44366.40€ TTC

Les frais notariés sont à la charge des acquéreurs.

La totalité des parcelles du lotissement sont vendues.

**Les délibérations individuelles pour les ventes des parcelles ci-dessus sont approuvées à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

#### **3.2. Avenant à la convention avec le SDIS pour la surveillance de la plage :**

Suite à la délibération 2021-047 approuvant la convention avec le SDIS pour la surveillance de la baignade un avenant est demandé afin de pouvoir régulariser la tarification en cas de recours aux contractuels, soit 41.25€ par jour, ce qui représente pour la saison 12 journées avec 41.25€ de plus soit 495€.

Une discussion est en cours sur l'abandon de cette prestation par le SDIS, la convention actuelle est valable jusqu'en 2023 (tacite reconduction) et peut être dénoncée par le SDIS avant le 01 mars de l'année où elle prend effet.

**L'avenant pour la surveillance de la plage est approuvé à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

#### **3.3. Tableau des emplois :**

M Saulnier nous a fait parvenir un courrier par lequel il demande l'arrêt de sa disponibilité puisqu'il vient de signer un CDI et qu'il ne souhaite pas revenir dans la collectivité. Son courrier n'étant pas rédigé clairement nous lui avons demandé de le refaire mais à ce jour nous ne l'avons pas reçu donc ce point sera revu lors d'un prochain conseil.

### **4. COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Police intercommunale : toutes les communes n'ont pas encore délibéré sur ce sujet.

Médiathèque : transfert confirmé au 01/01/2022. Christine Gaillard sera donc agent de la TEC au 01/01 ainsi que Juliette Poulet à ½ temps.

### **5. QUESTIONS DIVERSES**

- Marie-Claire CLOSCAVET demande s'il y eu un retour suite à la visite d'un restaurateur pour les tableaux (surtout un) de l'église. Pas de retour à ce jour.
- Mme le maire fait part de la réunion en Préfecture du 04/11 du groupe de coordination internationale du bien Unesco « sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes » et de la passation de la présidence de l'Autriche à la France. La principale préoccupation est la conservation et préservation des sites. Mme le maire a exprimé la difficulté pour la commune seule de maintenir l'espace archéologique. Une prochaine réunion aura lieu le 17/11 en Préfecture mais uniquement sur les sites de Clairvaux et Chalain.
- Ambroisie, on recherche toujours un référent...

- Point par Sophie BIOLAND sur Noël / festivités : Marché de Noël le 04/12 de 10h à 17h (marché produits locaux environ une trentaine d'exposants, activités proposées par les associations, lecture de contes, concours de bûche, pêche à la ligne, arrivée du Père Noël ...). Illuminations posées à partir du 29/11 et seront déposées vers le 10/01. Pour le repas des anciens, il y a une quarantaine de réponses positives seulement à ce jour.
- Rappel commémoration du 11/11 à 11h45.

Rappel : Fermeture de la mairie le vendredi 12/11 et les après-midis du 24/12 et 31/12.

**Mme le Maire lève la séance à 19h50**

Prochain conseil prévu le jeudi 9 décembre.

Mme le Maire

Le secrétaire